

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1455

présenté par
Mme Avia

AVANT L'ARTICLE 2

I. – Au sous-titre I^{er}, substituer au mot :

« Sous-titre »

le mot :

« Chapitre ».

II. – En conséquence, au chapitre I^{er}, substituer au mot :

« Chapitre »

le mot :

« Section »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.